



**Le Burga**  
commune de la Haute-Garonne

# IMPÔTS LOCAUX

## *Informations concernant la réforme des impôts*

La réforme nationale de la taxe d'habitation, mise en œuvre de 2018 à 2020, concernera 80% des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation de leur résidence principale d'ici 2020.

Ce dégrèvement sera progressif et s'appliquera à hauteur de 30% dès 2018.

Le ministère de l'action et des comptes publics a mis en ligne un simulateur TH et les étapes de la réforme.

Visualiser le fichier «FLYER TAXE HAB.pdf» en ligne

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)